

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 8

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Un bilan de l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins liés au contexte sécuritaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à vérifier que les moyens affectés à nos forces sont proportionnés à leurs besoins.